



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 17-20190705

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SOUS LA RUE LECONTE
DE LISLE A SAINT JOSEPH – APPROBATION D'UNE
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 17-20190705

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SOUS LA RUE LECONTE DE LISLE A SAINT JOSEPH – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

Le Président expose que la Commune de Saint-Joseph entreprend des travaux de réaménagement et la requalification de la rue « Leconte de Lisle » (EX RD33), compris entre les PR0+000 et PR+850.

Le projet a pour objet d'assurer la sécurité de cette desserte tant au niveau des personnes, qu'au niveau des véhicules, en redimensionnant les différents réseaux et en donnant une image urbaine de ces portions de route situées dans le centre-ville.

Ces aménagements visent, entre autres objectifs, à moderniser et / ou créer des réseaux d'assainissements des eaux usées et eau potable conforme aux préconisations des Schémas Directeurs portés par la CASUD.

Les travaux seront réalisés par des entreprises externes.

Cependant, la réalisation de certains travaux nécessitent des compétences particulières et relèvent donc de plusieurs maîtrise d'ouvrage, notamment en matière d'adduction en eau potable et assainissement des eaux usées dont les compétences sont portées par la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) depuis le 1er janvier 2010.

La CASUD et la Commune de Saint-Joseph décident par conséquent d'instituer une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation l'opération, en application de l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a ouvert la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage.

Le montant estimatif des travaux d'« Aménagement de la rue Leconte de Lisle (ex RD33) du PR0+000 au PR0+850 » s'élève à 3 251 213,10 € HT dont 425 479, 00 € HT, consacrés aux travaux «d'adduction en eau potable» et «assainissement des eaux usées».

La Communauté d'agglomération du Sud sollicitera une subvention auprès de l'office de l'Eau de la Réunion qui pourrait être de l'ordre de 55 %.

A titre indicatif, la répartition financière des travaux s'établit comme suit :

Répartition financière				
Maîtrise d'ouvrage	Intitulé des travaux	Montant des travaux en € HT	Commune de Saint-Joseph	CASUD
Commune de Saint-Joseph	Terrassement généraux et aménagement de voirie	1 942 259,90 €	100 %	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux pluviales	283 028,70 €	100 %	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'éclairage public	170 470,00 €	100 %	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de télécommunication	230 956,00 €	100 %	Non compétent
Commune de Saint-joseph	Travaux d'assainissement des eaux usées	246 419,40 €	Non compétent	100 %
Commune de Saint-joseph	Travaux d'adduction en eau potable	179 059,60 €	Non compétent	100 %
Commune de Saint-joseph	Travaux de signalisation lumineuse	110 370,00 €	100 %	Non compétent
Commune de Saint-joseph	Travaux de signalisation et équipements	88 649,50 €	100 %	Non compétent
Montant total des travaux		3 251 213,10 €	2 825 734,10 €	425 479,00 €

Ces montants sont des montants prévisionnels établis au stade de la phase projet des études de maîtrise d'œuvre, les montants définitifs devant être arrêtés en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

La somme réellement mandatée fera l'objet d'un remboursement de la communauté d'agglomération du Sud à la Commune de Saint-Joseph.

A titre indicatif, et sauf imprévu, les travaux d'aménagement de la « rue Leconte de Lisle » démarreront dans le premier semestre 2019 pour une durée prévisionnelle de 9 mois.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'institution d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération et le projet de convention y afférent, à intervenir entre la Commune et la CASUD,
- d'approuver le bilan financier prévisionnel tel que présenté,
- d'approuver la participation de la CASUD à hauteur de 425 479, 00 € HT,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve l'institution d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération et le projet de convention y afférent, à intervenir entre la Commune et la CASUD,**
- **approuve le bilan financier prévisionnel tel que présenté,**
- **approuve la participation de la CASUD à hauteur de 425 479, 00 € HT,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

